

MAIRIE DE CLAVIERS

83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04,94.76.75.74

Autorisation de stationnement -Place du 8 Mai 1945-

**N ° 01/2023**

Le Maire de Claviers,

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande présentée par Madame LAMBERT Véronique de l'entreprise SNEF-ENEDIS du 02/01//2023

**ARRETÉ :**

**Article 1 :** l'entreprise SNEF sera autorisée à stationner son véhicule nacelle sur la Place du 8 Mai 1945 le 31/01/2023 toute la journée pour effectuer les travaux de branchement électrique pour ENEDIS, au n°2 Rue sous la Fontaine.

**Article 2 :** Le Maire et le Garde champêtre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 04//01/2023

Affiché en Mairie le 06/01/2023

Le Maire,  
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le 06/01/2022